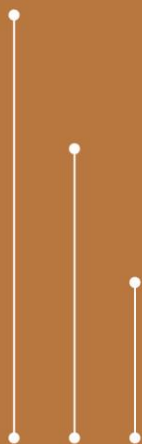
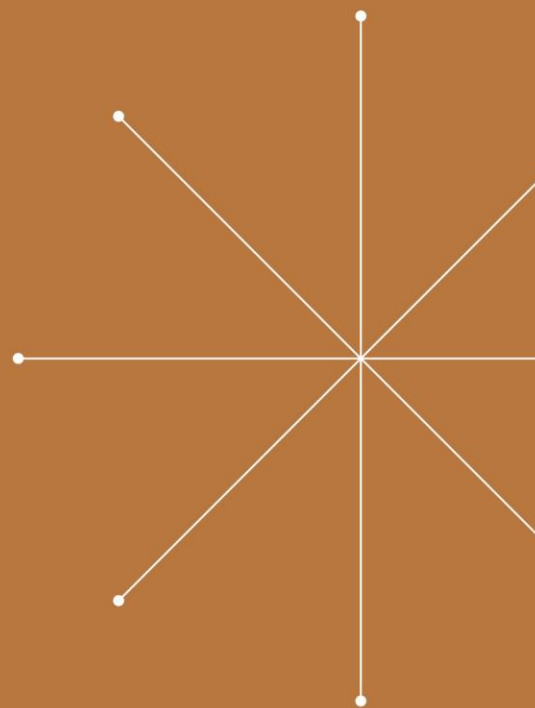


Evaluation du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)



Préfecture d'Île-de-France

Rapport final



Mars 2022



Table des matières

Volet 1 : Analyse de l'extension du PRIJ	1
Volet 2 : Analyse des sorties positives	18
Volet 3 : Etat des lieux du système de remontée de données du PRIJ	31
Volet 4 : La « plus-value » du PRIJ pour joindre les décrocheurs scolaires « injoignables » ..	49

Volet 1 : Analyse de l'extension du PRIJ

En synthèse

Incontestablement la phase d'extension du PRIJ à de nouveaux quartiers est un succès. Plusieurs logiques d'extension ont été mises en évidence sur le territoire, répondant plus ou moins à des stratégies des préfetures de département. En effet, en fonction des départements on retrouve une logique d'exhaustivité (couvrir l'ensemble des QPV du territoire), une logique de rattrapage (de territoires non retenus lors de la première vague de déploiement du PRIJ par exemple), une logique de besoin (des territoires dépourvus de ressources), une logique d'extension naturelle (l'extension d'un groupe opérationnel à un territoire connexe par exemple), et une logique volontariste (territoire expressément ciblé par une collectivité).

Hormis sur trois territoires, le PRIJ se met en place, les groupes opérationnels se réunissent et des jeunes sont repérés et suivis. Ainsi, sur les vingt-deux territoires d'extension (regroupant cent-deux Quartiers Prioritaires de la politique de la ville, QPV) validés par la Préfecture de région (correspondant à des échelons géographiques différents allant d'un arrondissement parisien à un EPT en Seine-Saint-Denis), sept extensions fonctionnent de manière optimale et sont considérés comme réussies, douze sont lancées et en construction mais des obstacles doivent encore être levés et trois n'ont pas réellement démarré pour cause de blocages. Le rythme de croisière de ces nouveaux PRIJ n'est pas encore complètement atteint du point de vue notamment des recrutements des référents, mais la dynamique est lancée. Subsistent quelques difficultés du point de vue de la gouvernance et de l'articulation des différents dispositifs.

L'implication des communes est souvent de mise dans les PRIJ même si c'est à géométrie variable. **Dans l'ensemble, les collectivités ont très bien accueilli la démarche et sont parties prenantes du projet.** Le niveau d'implication varie cependant, pouvant aller de l'animation des groupes opérationnels par le Maire et la revendication d'un portage politique fort à la simple présence en groupe opérationnel. Dans deux territoires, des blocages sont rencontrés avec la commune concernant le sujet du portage du poste de référent. La démarche du PRIJ est également co-portée dans la moitié des cas par les Missions Locales sur les territoires d'extension, avec lesquelles le partenariat est plutôt positif même si ponctuellement des ajustements sont encore à trouver.

Concernant la gouvernance, les Préfectures de département tentent d'optimiser au mieux le pilotage qui parfois repose encore trop sur les épaules du délégué du préfet, véritable cheville ouvrière des PRIJ et des groupes opérationnels. L'un de leurs rôles est de faciliter l'articulation avec les différents outils et dispositifs qui se développent sur les territoires.

Si d'une manière générale l'articulation PIC/PRIJ est comprise, **sur certains territoires ces différents outils et cadres fonctionnent en parallèle** ce qui nuit d'une part à la lisibilité de la politique publique et à son opérationnalité, notamment du point de vue de la **mobilisation de sources diversifiées de financement (faible mobilisation des crédits du BOP 147 notamment) et de la remontée de données.** S'agissant des financements, les sources mobilisées dans le cadre du PRIJ relèvent principalement de subventions de l'Etat que sont la deuxième vague de l'appel à projet du PIC « Repérer et mobiliser les publics invisibles » (dans huit territoires sur quatre départements), et des subventions adultes relais.

Cet enjeu de gouvernance prend d'autant plus de sens que dans de nouveaux territoires des projets thématiques se développent : les cités de l'emploi et les cités éducatives. **Ces nouveaux cadres sont naissants mais d'ores et déjà se dessinent des modalités de gouvernance intégrées qui sont porteuses et qui devraient faciliter la convergence des outils, des ressources et de la comitologie.** Plus que jamais, l'échelon des collectivités est incontournable pour faire vivre ces territoires de projets intégrés.

Volet 2 : Analyse des sorties positives

En synthèse

Dans le but d'apprécier la trajectoire des jeunes accompagnés dans le cadre du PRIJ, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des référents PRIJ (171). Sur l'ensemble des départements, soixante référents ont répondu au questionnaire soit un taux de réponse de 35%. Il a été demandé aux référents de renseigner entre une et cinq des dernières sorties positives qui avaient concerné les jeunes accompagnés en 2021. Au total, les référents ont renseigné la situation de 193 jeunes sortis positivement du PRIJ.

Pour mémoire, une sortie est considérée positive dans le cadre du PRIJ lorsqu'elle concerne une entrée en emploi ou en formation qualifiante.

Les sorties positives enregistrées dans le cadre du PRIJ attestent de la plus-value de celui-ci en termes de résultats obtenus.

- Les jeunes sortants ont des profils différents mais parmi eux **figurent bien des publics éloignés des institutions** (jeunes Neets, jeunes décrocheurs, jeunes n'ayant jamais été accompagnés) et des publics cumulant de nombreuses problématiques d'insertion (précarité financière, difficultés familiales, freins à la mobilité). Le nombre de jeunes sans diplôme parmi les sortants est également conséquent.

- Les sortants ont connu des parcours très différents ce **qui atteste de l'intérêt d'un accompagnement individualisé et renforcé**. Les plus diplômés sortent très rapidement après un parcours assez court (moins de 3 mois). Pour eux, le PRIJ a permis d'enclencher un parcours dans le droit commun. Pour les moins diplômés et les jeunes en décrochage, les parcours peuvent être plus longs et se traduisent par des parcours ou des actions structurantes et plus étayées comme ceux offerts par les E2C et les EPIDE. Le PRIJ permet ainsi de mobiliser des solutions existantes en orientant au mieux les jeunes en fonction de leur problématique.

- **Les jeunes sortants ont bénéficié selon leurs profils d'une ou plusieurs prestations pour faciliter leurs parcours**. Les jeunes accompagnés au long cours ont pu bénéficier d'appuis diversifiés tant sur le plan de l'insertion sociale que professionnelle. L'approche « globale » atteste ainsi de sa pertinence.

- **Les sorties positives sont très majoritairement marquées par des accès à l'emploi « durable », ou par l'accès à des formations qualifiantes** (et ce quasiment dans la même proportion). Ce dernier résultat est particulièrement encourageant notamment parce qu'il concerne des jeunes « décrocheurs ». Ici encore, selon le profil des jeunes, des solutions emploi ou formation sont trouvées.

- **La préparation à l'alternance a concerné de nombreux jeunes sortants** et surtout elle se traduit pour près de la moitié d'entre eux par un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et ce en dépit des difficultés pour trouver une entreprise.

Pour nuancer ce tableau positif et identifier des points de vigilance, il est cependant utile de rappeler que le PRIJ accompagne certes de nombreux jeunes en difficultés d'insertion mais que parmi ceux qui sont sortis plusieurs jeunes étaient confrontés à très peu de problèmes. **Certains publics sont peut-être ainsi sous représentés dans les sorties et notamment les jeunes femmes avec enfant par exemple ou encore les publics confrontés à des problématiques linguistiques.**

Volet 3 : Etat des lieux du système de remontée de données du PRIJ

En synthèse

Le troisième volet de l'évaluation vise **à faire un état des lieux du système de remontée des données du PRIJ**, caractériser sa fiabilité et élaborer des recommandations.

Chaque mois, la Préfecture de région demande aux Préfectures de département de remonter, pour chaque groupe opérationnel, les données suivantes : périmètre, coordination, composition, dates de réunions, nombre des référents PRIJ, nombre de jeunes accompagnés, nombre de sorties positives. Les données ne sont pas nominatives mais fonctionnent sur le principe du cumulé. Ainsi, cela permet de savoir combien de jeunes ont été suivis et combien sont sortis positivement du PRIJ depuis le début de la démarche.

Afin de saisir les enjeux liés à la question des données du PRIJ, il est essentiel de distinguer la démarche de production de la donnée par les acteurs de terrain (pour le suivi quotidien des jeunes du PRIJ) de la démarche de reporting à la Préfecture d'Île-de-France. **En effet, le système de remontées des données mis en place dans le cadre du PRIJ repose sur un système déconcentré**, ce qui a pour effet de créer des différences dans la chaîne de transmission des informations, dans les outils de suivi et de production de la donnée.

Les chaînes de transmission varient en fonction des départements et impliquent à géométrie variable différents types d'acteurs. En majorité, la remontée des données repose sur les délégués du préfet, qui ont mis en place des logiques d'actions différentes. A Paris et en Seine-Saint-Denis, le système est centralisé avec un acteur unique qui s'occupe de remonter les données. Les Préfectures de département n'ont à ce titre majoritairement qu'un rôle de simple consolidation.

Des difficultés apparaissent lors du processus de consolidation des chiffres au vu de la démultiplication des outils de suivi sur le territoire. Ces éléments participent de fait à créer un ensemble de données qui peuvent recouvrir des réalités différentes. Ainsi, les différents entretiens menés sur le territoire font ressortir une impression de complexité quand est évoqué le système de reporting. Cela peut questionner au vu de la simplicité apparente des exigences de la Préfecture de région. Trois grands types de difficultés peuvent être distingués :

- **Les difficultés liées à l'appropriation du concept de PRIJ par les acteurs** (articulation avec le PIC parfois confuse, définition du référent de parcours qui peut varier, différentes conceptions de ce qu'est un jeune "labellisé" PRIJ). Ces difficultés peuvent être en partie reliées aux carences en termes d'animation et de pilotage notamment au plan territorial.
- Les difficultés tenant à l'écosystème dans lequel se situe le PRIJ, notamment au **vu des multiples systèmes de remontées d'information non harmonisés** permettant de répondre aux différentes exigences de reporting, finissent par peser sur les référents de parcours.
- Les difficultés plus techniques liées à la définition des indicateurs, à la production de données et à la chaîne de remontée des informations en **l'absence d'un outil de saisie**.

Au vu de ces éléments, trois scénarios plus ou moins ambitieux sont proposés pour la suite, allant de la construction d'un système d'information propre au renforcement du système actuel, en passant par l'articulation entre différents systèmes d'information existants. **Il est essentiel de maintenir un reporting à la fois pour suivre l'activité et les résultats mais aussi et surtout pour structurer la dynamique et le pilotage du PRIJ aux différents niveaux.** Nous préconisons ainsi de retenir le scénario 3 qui prévoit de renforcer le système actuel, en développant une communication offensive sur les règles, **et la réaffirmation du rôle des pilotes locaux dont les Préfectures de département**. Dans ce scénario il s'agit de penser les remontées comme un outil de management et de visibilité. Nous préconisons par ailleurs de conserver un **rythme de remontées de données mensuel**, permettant de structurer l'ensemble du système.

Volet 4 : La plus-
value du PRIJ pour
joindre les
décrocheurs scolaires
« injoignables »

En synthèse

Le dernier volet de l'évaluation visait à appréhender **la mise en œuvre du processus de repérage et d'accompagnement des jeunes décrocheurs** au sein de quatre territoires afin d'apprécier l'éventuelle plus-value de l'écosystème PRIJ pour les territoires concernés. Pour le PRIJ, il s'agit de Melun (77) et Aubervilliers (93). En dehors du PRIJ, il s'agit de Versailles (78) et Colombes (92).

Pour mémoire, **une convention entre l'Etat, la Région et l'ARML pose en Île-de-France le cadre du processus de prise en charge des jeunes décrocheurs**. Cette convention prévoit qu'un organisme prestataire contacte par téléphone les jeunes renseignés comme décrocheurs par l'Education Nationale et transmette ensuite aux missions locales la liste des jeunes injoignables afin qu'elles entrent en contact avec eux pour les accompagner. Dans les territoires PRIJ, ce sont les référents de parcours qui sont spécifiquement chargés du rappel de ces jeunes.

A la suite des études monographiques, il est possible d'affirmer qu'incontestablement, le mode PRIJ a un impact positif sur le processus de contact des jeunes réputés injoignables. Plusieurs effets positifs sont identifiés :

Un effet direct via le référent PRIJ qui peut soit rechercher des jeunes en allant directement à leur rencontre y compris à domicile, soit en mobilisant l'environnement de proximité du jeune (associations, CCAS, équipes de prévention spécialisée...). Ainsi, une plus-value pour aller chercher « les derniers jeunes ».

Un effet plus indirect via une mobilisation de l'écosystème partenarial dans le cadre du PRIJ, dans le cadre des groupes opérationnels ou dans le cadre partenarial qu'il suscite et anime. Celui-là permet de mobiliser les acteurs clés qui pourront actionner des leviers permettant ensuite de faciliter la prise de contact avec les jeunes. Le PRIJ facilite la mobilisation des services jeunesse de la commune, de la commune elle-même et de l'ensemble des acteurs associatifs qui se trouvent sur le territoire.

Ce second effet amène de fait à considérer différemment la question de l'efficacité si souvent invoquée pour relativiser l'impact du processus de prise de contact. Considéré uniquement à l'aune de quelques situations individuelles, l'impact de ces prises de contact peut paraître faible au regard des moyens mobilisés en termes de temps et d'énergie. La prise en compte d'effets plus systémiques et structurants dans la construction d'une dynamique partenariale et l'investissement consenti est ainsi davantage amorti. La perspective de la mise en place des Cités Educatives fait d'ailleurs écho à la nécessité de ces dynamiques partenariales. Si « aller vers » les publics est nécessaire, il est également impératif de mobiliser les réseaux d'acteurs pour que cet aller vers devienne une « forme de droit commun » et qu'il puisse être exercé non seulement par un référent dédié mais par les acteurs du quotidien qui sont en contact avec les jeunes.

Enfin, l'expérience acquise sur les territoires PRIJ montre la **nécessité de mieux articuler l'ensemble des mesures et des dispositifs de droit commun existant sur les territoires**. La complexité apparente du système de lutte contre le décrochage scolaire reflète également **sa richesse et son manque d'articulation**.

Sur le papier, des instances existent à chaque grande étape du processus de décrochage. Le réseau FOQUALE au départ des établissements, les MLDS pour prévenir le décrochage et faciliter des solutions de rescolarisation, les CIO et les PSAD pour recontacter les décrocheurs et leur offrir des alternatives, l'obligation de formation des 16/18 ans pour cadrer les parcours.

Le PRIJ non seulement **peut apporter des moyens pour joindre le jeune en bout de parcours lorsque tous les tamis ont été mobilisés**, mais il peut surtout donner **un cadre de cohérence pour mobiliser les acteurs et les solutions existantes**. Il peut aussi comme nous l'avons vu sur un territoire conforter la convergence des dispositifs de droit commun en favorisant l'homogénéisation et l'exploitation des différentes listes de décrocheurs.

Contacts

Christian Laubressac

c-laubressac@asdo-etudes.fr

Julie Rollin

j-rollin@asdo-etudes.fr



28 rue de la Chapelle
75018 Paris
T 01 53 06 87 90
contact@asdo-etudes.fr
www.asdo-etudes.fr